

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°4-2022 | (Avril 2022) | 1 €

**LES TRAVAILLEURS
NE TAISENT PAS LES
REVENDEICATIONS !**

**AUGMENTATION GÉNÉRALE
DES SALAIRES ET DES PENSIONS**

Manifestation des salariés du Groupe VYV à Angers le 24 mars



L'éditorial de Catherine Rochardeau

Pour un Congrès Confédéral Unitaire

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDEAU.

Sommaire

- 2 Édito de Catherine Rochardeau
- 3/4 Déclaration du CCN
- 4 Grève des ATSEM et des Animateurs à Angers
- 5 Manifestation des retraités le 24 mars AG PCET
- 6/7 Retour sur la naissance de la charte d'Amiens
- 7 Grève du groupe VYV
- 8 Grève des ambulanciers chez Harmonie
- 9/10 CESER, FO réaffirme son indépendance
- 10 Congrès départemental FO DGFIP 49
- 11 Interview Aurélie Brangbourg SGP FO

Le Comité Confédéral National a eu lieu les 30 et 31 mars dernier.

En guise d'édito, trouverez ci-joint mon intervention :

« Je vous apporte le salut fraternel des syndicats FO du Maine-et-Loire.

Camarades, je ne vais pas revenir sur la situation générale que nous a décrite Yves ce matin et dont je partage l'analyse, mais je voudrais l'illustrer par 3 points qui font l'objet de bagarre et de discussions dans notre UD.

Le Président Macron chef de guerre depuis 2 ans, guerre d'abord contre la COVID, aujourd'hui la guerre en Ukraine, maintenant candidat à la présidence de la République appelle de ses vœux au rassemblement tous derrière lui, à l'union nationale ce qui pour une organisation comme la nôtre n'est pas envisageable et comme l'a rappelé Yves, il ne peut y avoir de trêve dans les revendications, pas plus que de sobriété, comme le réclame Laurent Berger.

Le CCN doit mettre en avant la revendication salariale, l'augmentation du pouvoir d'achat tant les conséquences de l'augmentation des produits de l'énergie, du pétrole, de l'essence, du panier de la ménagère, une inflation qui frôle les 4 % pèse sur le budget des salariés. Cette question traverse la fonction publique, car aujourd'hui la revalorisation du point reste une hypothèse et dans le secteur

privé, rappelons que plus de la moitié des salariés sont au SMIC.

Cette revendication trouve un écho important dans tous les secteurs, comme l'a indiqué Yves dans son rapport. C'est ainsi que les 45 000 salariés du groupe VYV (auparavant Mutualité Française) qui relèvent du secteur des complémentaires santé et prévoyance, des biens médicaux (exemple optique) du secteur sanitaire social et médico-social ont été appelés à la grève avec 8 organisations syndicales. C'est historique!! La revendication est la suivante : une augmentation de 5 % avec un minimum de 200 euros. La Direction a affiché un profond mépris en disant que le niveau des rémunérations ne permettait pas aux salariés de perdre une journée de salaire. Quel cynisme!!

Au soir du 24 mars, la direction a fait le constat que le mouvement est massif, que c'est du jamais vu dans l'entreprise. On décompte en moyenne 24 % de grévistes avec un secteur à plus de 60 %. À ce jour, la direction renvoie toutes les entités vers la négociation annuelle obligatoire et se refuse à toute augmentation, peut-être une prime de 200 euros!

Mais pour FO, fer de lance de ce mouvement alors que notre représentativité est de 9 %, la question de la poursuite du mouvement est posée et d'ores et déjà des assemblées générales sont prévues.

Dans le même temps nous avons découvert le 21 mars que 33 des 45 ambulanciers du groupe Har-

monie (encore la mutualité, le bien vivre, la solidarité étaient en grève et exigeaient 19 CTS d'augmentation de leur salaire horaire. La presse précisait qu'aucun syndicat ne les soutenait. Des Camarades de l'UD sont allés les soutenir et ils ont rencontré des salariés en grandes difficultés financières quand leur entreprise engrange des bénéfices colossaux. La direction, basée à Poitiers, a refusé de les recevoir, la CFDT majoritaire les a abandonnés. Nous allons créer le syndicat le 7 avril et envisageons une visioconférence avec d'autres ambulanciers de ce groupe. J'en appelle aux secrétaires d'UD qui auraient des contacts dans ce groupe.

Enfin, les salariés de la laiterie Tessier Groupe SAVENCIA avec FO ont obtenu 4,7 % et une prime de 200 euros. Le tout assorti d'une clause de revoyure si l'inflation dépasse les 3,3 %. Il est clair que de nouvelles négociations vont s'ouvrir. Ils ont gagné après 3 jours de grève qui ont rassemblé les ouvriers et pour la 1ère fois les personnels du 2e collège.

Le constat est fait, les travailleurs n'ont pas l'intention de lâcher les revendications et ceci est un encouragement pour les combats à venir et particulièrement pour celui des retraites.

Quelques mots mes camarades sur la prestation sociale complémentaire dans la fonction publique. Je me souviens encore des débats dans l'organisation lorsque l'accord national interpro-

sur la généralisation de la complémentaire santé à compter de 2016 a été mis à signature. Nous savons tous que c'est la CFDT qui portait ce dossier. Je me souviens du rassemblement à la Halle Freyssinet, des interventions sur ce point. Nous étions tous d'accord pour dire que c'était une attaque en règle contre la sécurité sociale (d'ailleurs la mutualité se frottait les mains) et au final pas de signature par FO de ce texte.

Mais bonjour les dégâts dès lors que les patrons se sont emparés du dossier. Dénonciation des accords existants, mise en place de décision unilatérale avec comme base de couverture le panier de soins et une cotisation minimum. S'en est suivi un surcoût important à la charge des salariés pour retrouver une couverture à la hauteur de leurs besoins. À cela il faut ajouter la fin des clauses de désignation et l'arrivée massive sur le marché des requins des assurances comme AXA qui veut tant de bien à la sécurité sociale. Le summum a été atteint quand les patrons ont dit, je vous

paye la complémentaire, repassez plus tard pour les augmentations de salaire.

Alors mes Camarades, en quoi c'est différent aujourd'hui? Comment nous qui défendons la sécurité sociale pouvons-nous accepter cet accord dans la fonction publique et au passage un coup supplémentaire dans le statut? Je pose la question.

Dernier point, les EHPAD où là encore les conflits se multiplient dans le public comme dans le privé. Le livre de Victor Castanet ne fait que mettre une fois de plus sur la place publique une situation connue de tous. Le manque de moyens, d'effectifs, et l'avidité des groupes privés lucratifs rendent impossible la prise en charge à la hauteur de ce que nos aînés ont droit en matière de soins.

C'est une question urgente comme celle des lits d'hôpitaux que nous portons au niveau de l'interpro quand c'est possible. C'est pourquoi dans la région des Pays de la Loire, les Camarades ont décidé d'une conférence régionale sur les

EHPAD et demandé le soutien de l'interpro. Nous allons discuter des modalités. D'ores et déjà les UDR sont parties prenantes.

Camarades, nous sommes tous des vieux en devenir, alors il me semble que toute l'organisation FO doit être à l'offensive sur cette question avec la fédération SPSS.

Mes Camarades, il nous reste 2 mois avant le congrès confédéral pour faire que celui-ci soit un congrès où nous débattons sur tous les sujets où nous déciderons de nos orientations fixerons le mandat et non un congrès où nous déchirerons sur la succession. C'est pourquoi il nous faut utiliser ce temps pour arriver avec une candidature et comme l'a rappelé Yves, discuter en interne, pas dans la presse et encore moins sur les réseaux sociaux.

Je vous remercie.

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière!»

À Paris, le 31 mars 2022

Déclaration du CCN

Vous trouverez ci-joint la déclaration du CCN du 30 et 31 mars

Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre!

Le Comité Confédéral National de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, réunie les 30 et 31 mars 2022, exprime sa condamnation de la guerre qui sévit – depuis plusieurs semaines – en Ukraine à la suite de l'invasion par l'armée russe de ce pays.

La confédération FO réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression

La confédération FO appelle le mouvement syndical international à œuvrer solidairement pour l'arrêt immédiat de cette agression, pour la paix et la justice sociale, pour que la guerre cesse, que le droit des peuples soit rétabli et respecté, et que la paix revienne partout dans le monde

Pour la liberté et l'indépendance syndicale

À la veille d'échéances électorales politiques importantes en France, la CGT-FO, confédération libre et indépendante, fidèle à ses principes fondateurs, fidèle à la Charte d'Amiens, dans le respect des opinions politiques, philo-

sophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote. Quels que soient le Président et la majorité élus, la Confédération estime de son devoir de rappeler ses principes et les revendications qu'elle porte et portera.

FO réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Églises et de l'État, et sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. Considérant qu'il ne peut y avoir de trêve pour les revendications sociales, le CCN réaffirme la pleine actualité de sa résolution du 4 novembre 2021 et de la plateforme revendicative publiée le 8 février dernier.

La confédération FO agit et agira sans relâche sur le terrain syndical pour la défense et le progrès des droits des salariés, et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour la justice sociale.

Le CCN exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d'urgence permanent, et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire.

Le CCN rappelle sa revendication d'abrogation de la loi d'août 2008 sur la représentativité, des ordonnances Macron et son attachement à la liberté de désignation du délégué syndical.

FO réaffirme sa détermination à défendre sans faiblesse le droit de manifester et le droit de grève.

Salaires

Le CCN réaffirme que le salaire est composé, dans son entièreté, par les salaire direct et salaire différé (cotisations sociales). Les travailleurs doivent bénéficier de la production des richesses par l'activité économique.

À ce titre FO réitère sa revendication d'une revalorisation d'ensemble des emplois confinés aux bas salaires, à temps partiel imposé et en contrats précaires que subissent plus souvent les femmes.

Le CCN revendique l'augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen. Le CCN revendique l'augmentation des allocations.

Aussi, face à l'inflation des prix que subissent de plein fouet les salariés et la population, la première des réponses doit être celle de l'augmentation immédiate des salaires, du SMIC et de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives et celle des fonctionnaires, qui garantisse le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Le CCN appelle, dans le même temps, à la mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...).

Il exige l'interdiction de versement de dividendes aux actionnaires. Les profits records réalisés ces derniers mois par les grands groupes doivent être utilisés au financement d'un vrai travail et d'un vrai salaire (contre toute forme de précarité et de travail précaire).

Services publics

Le CCN réaffirme, parallèlement, l'impérieuse nécessité du rétablissement d'une fiscalité progressive qui met à contribution les hauts revenus et les revenus financiers et appelle à doter la Fonction publique et les services publics des effectifs et moyens indispensables pour remplir leurs missions en assurant l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et un accès de proximité pour tous.

Le CCN réaffirme, à cet égard, sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois.

Le CCN dénonce le recours aux cabinets de conseil privé pour démanteler des pans entiers du service public.

Le CCN réaffirme la nécessité absolue des services publics, plus évidente encore en période de crise, contre leur privatisation dont les dégâts prévisibles provoqués conduisent à moins de service et à coût supérieur. Le scandale ORPEA en est l'illustration flagrante tout comme celui dont EDF et ses clients paient le prix.

Retraites, sécurité sociale et assurance chômage

Le CCN réaffirme la détermination de la Confédération FO à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation). À ce sujet, le CCN réaffirme la revendication de l'abrogation du coefficient dit de solidarité qui instaure un malus sur la pension liquidée à l'âge du taux plein, introduit dans l'AGIRC ARRCO par les signataires de l'accord de 2015.

La confédération réaffirme que la défense des retraites, comme de la sécurité sociale plus largement, exige une politique économique favorisant le droit à un emploi pérenne, à temps plein de qualité et justement rémunéré, pour les jeunes dès l'entrée dans la vie active et pour les seniors jusqu'au départ en retraite.

Le CCN réaffirme sa condamnation de la réforme de l'assurance chômage dont le seul objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emploi et dénonce l'instauration d'une obligation d'activité en contrepartie du versement d'une prestation sociale publique.

Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale des salariés intermittents (techniciens et artistes) par le maintien de l'accord signé pour les indemnités des annexes VIII et X en 2016.

Le CCN appelle les syndicats FO à inscrire leurs délégués pour prendre part pleinement aux débats et résolutions

du XXVe Congrès confédéral Force Ouvrière qui se tiendra à Rouen, du 29 mai au 3 juin 2022.

Congrès confédéral

Par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant au nom de leurs syndicats et des adhérents qu'ils représenteront, ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO.

Le CCN appelle les syndicats avec leurs délégués à faire de ce XXVe congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération générale du travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale.

Le CCN soutient les salariés qui aujourd'hui se battent pour défendre leurs emplois, augmenter leurs salaires, améliorer leurs conditions de travail, défendre leurs statuts et leurs conventions collectives.

La Confédération FO ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformiste, elle privilégiera la négociation, mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé.

Le CCN mandate la CE et le BC pour s'adresser à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires.

Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants pour la Justice sociale!

Grève des ATSEM et des Animateurs à Angers

Les animateurs et les ATSEM de la ville d'Angers étaient en grève jusqu'au 31 Mars.

Après leurs Assemblées générales respectives, les deux collectifs ont décidé de suspendre le préavis.

Les agents reconnaissent les propositions de la municipalité :

Augmentations de l'indemnité forfaitaire à 46 €

Recrutement massif et stagiairisation pour les animateurs

Mise en place de prime semestrielle pour les ATSEM

Respect des taux d'encadrement sur tous les temps et plus spécifiquement en REP+ ;

Respect du planning périscolaire sur tous les temps (11 h 20-12 H temps de régulation prépa, pas de face à face enfants) ;

Possibilité de manger pour les animateurs, soit avant le service de restauration, soit avec les enfants sur les temps de restaurations

Conserver pour les animateurs titulaires 5 jours de congés isolés à poser, soit sur l'extra scolaire, soit sur le périscolaire au souhait de l'agent

S'engager par écrit sur ce qui a été dit lors de la dernière rencontre à savoir :

Préserver le temps de préparation de classe sur les roulements en journée

Préserver le temps de pause

de 30 min, au niveau de la durée et du positionnement qui sera propre à chaque agent

S'engager sur un bilan à la fin du 1er trimestre 2022/2023 afin de procéder aux ajustements nécessaires

Mise en place d'une organisation particulière dans les petites écoles qui permette une rotation des ATSEM.....

Les agents savent que ces avancées ont été arrachées par la grève et l'organisation des collègues grâce au syndicat.

Ils seront vigilants sur le respect des engagements de la direction, ils ont d'ores et déjà pris RDV à la rentrée pour faire le point sur leur situation.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Les Retraités n'acceptent pas de payer le prix des sacrifices annoncés !

Le 24 mars les retraités étaient dans la rue pour l'augmentation des pensions, pour défendre le système de santé, la Sécurité Sociale et l'ensemble des services publics

Les organisations syndicales et associations (d'origine syndicale) de retraités regroupées au sein du « Groupe des 9 » (FO, CGT, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble et Solidaires) ont décidé d'appeler, une nouvelle fois, les retraités à manifester le 24 mars. Les retraités étaient plus de 200 à se rassembler devant la préfecture et y déposer une motion.

Le 2 octobre, ils étaient 20 000 retraités à manifester à Paris, sur des revendications claires, au premier chef l'augmentation des retraites et des pensions et pour une prise en charge de la perte d'autonomie au sein de l'Assurance Maladie.

20 000 retraités, cela a surpris même les organisateurs. Pourtant, le gouvernement n'a pas bronché.

À l'inverse, du fait de la guerre en Ukraine, Bruno Le Maire, ministre de

l'Économie nous annonce en substance qu'il va y avoir du sang, de la sueur et des larmes et Macron annonce que s'il est réélu, il poursuivra sa politique de casse des services publics. Il a d'ailleurs annoncé, dans sa *lettre au Français*, qu'il entendait porter l'âge de la retraite à 65 ans...

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

Sa précédente réforme des retraites a été jetée aux oubliettes, non pas du fait de la crise sanitaire comme il le prétend, mais bien par la puissante mobilisation des salariés, actifs comme retraités, de l'hiver 2020/2021.

Quel que soit le prochain président élu, s'il s'obstine à vouloir détruire nos retraites, s'il s'obstine à faire stagner nos pensions, s'il s'obstine à porter des coups aux conquêtes sociales, nous serons là !

Ce 24 mars, les retraités ont rappelé aux candidats à la présidentielle nos revendications.

· Pour l'augmentation générale des retraites et le retour de leur indexa-



tion sur les salaires ;

· Pour une prise en charge de la perte de l'autonomie par l'Assurance maladie de la Sécurité sociale ;

· Pour la création massive de postes dans les Ehpad ;

· Pour la défense de l'hôpital et la création massive de postes dans les hôpitaux ;

· Pour la défense et la reconquête de la Sécurité sociale et des services publics !

Ce 24 mars, les retraités étaient dans la rue. Et ils y retourneront si demain le gouvernement, quel qu'il soit, n'accède pas à nos revendications.

AG du Syndicat des PCET

23 camarades se sont réunis lors de l'AG du syndicat des Personnels des Collectivités et Établissements Territoriaux (PCET).

Le secrétaire du syndicat, Nicolas Plard a présenté le rapport d'activité. en voici un extrait :

« Dans la nuit du 23 au 24 Février Poutine ordonne d'envahir l'Ukraine. La population terrorisée duit la guerre et les bombardements, notre pensée se tourne vers les Russes qui manifestent contre cette guerre, les Ukrainiens qui sont sous les bombes et de tous ceux qui défendent la paix.

Honteux, 137 milliards de profits enregistrés en 2021 par le CAC 40 alors que 8 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire et des millions de personnes réduisent le chauffage, l'alimentation, l'essence etc..

Dans la fonction publique territoriale, nous subissons depuis maintenant 12 ans le gel du point d'indice (principale revendication). La perte du pouvoir d'achat d'un agent de cat C au 1er grade et au 12e échelon correspond aujourd'hui à une perte de 450€ net mensuelle. Dans sa promesse électorale le candidat

Macron prévoit un dégel du point d'indice, mais alors pourquoi ne l'at-il pas fait durant son quinquennat ??

Nous assistons à une liquidation orchestrée du service public. La loi dite de transformation de la fonction publique produit pas à pas ses effets néfastes. Ils représentent un recul d'une gravité considérable pour l'ensemble des agents territoriaux notamment sur l'augmentation du temps de travail et le vol des congés acquit par des accords locaux ce qui provoque de fortes mobilisations partout en France pour dire non au 1607h. Pas une MINUTE de plus !!

La loi 3DS pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration enfonce le clou, cette loi vise à limiter les dépenses publiques et à ouvrir à la concurrence les services considérés comme rentables. L'objectif étant de les transférer au privé et ainsi donner les pleins pouvoirs aux Maires.

Sur la PSC, protection sociale complémentaire, nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une attaque contre la sécurité sociale. Les employeurs territoriaux participeraient pour 2026 à la hauteur de 7€ minimum pour la prévoyance et de 15€ minimum pour la complémen-

taire. C'est l'arrivée massive des mutuels aux portes des collectivités pour engendrer encore plus de profits sur le dos des agents. Nous sommes et resterons pour la défense de la sécurité sociale. Par le passé FO n'avait pas signé ce texte dans le privé, FO SPSS vient de signer favorablement ce texte, nous ne comprenons pas ! C'est un coup supplémentaire au Statu !

En cette année d'élection professionnelle, le 8 décembre, nous triplons les réunions d'information dans le département en vue de constituer des listes CST. C'est notre représentativité qui est en jeu pour porter les revendications des agents et défendre leurs intérêts.

Vive le syndicat FO libre et indépendant ! »



ACTUALITÉS

La Charte d'Amiens

Retour sur le Congrès d'Amiens de 1906 et sur l'acte de naissance du syndicalisme indépendant

Du 8 au 16 octobre 1906 s'est tenu le IX^e Congrès de la CGT, la bourse du travail d'Angers était représentée par André Bahonneau son secrétaire de l'époque, ainsi que Ludovic Ménard figure de la lutte des ardoisiers dans le département et futur signataire de la charte.



« Alors que la CGT compte 800 000 membres, les grèves se multiplient chez les postiers, au Livre, à la métallurgie et aux mines. La tragédie de Courrières et la répression des manifestations du 1er mai sont dans tous les esprits. C'est dans ce contexte tendu que

s'ouvre, le 8 octobre, le Congrès d'Amiens en présence de 300 délégués représentant 984 syndicats répartis entre 55 fédérations et 60 Bourses du travail.

À l'ordre du jour : la journée de 8 heures et l'affirmation de la grève générale comme moyen de faire aboutir les revendications. La montée des menaces de guerre soulève aussi la question de l'antimilitarisme et de la "grève générale contre la guerre du capital."

Mais d'entrée, c'est de nouveau la question du politique qui est posée. En effet, les guesdistes se sentent renforcés par la fondation de la SFIO en avril 1905, et comme en 1894 veulent subordonner l'activité du syndicat à leurs ambitions politiques.

Ainsi, dès le 8 octobre, le guesdiste Victor Renard, secrétaire de la fédération du textile, dépose une motion demandant une collaboration étroite entre la CGT et la SFIO. Elle est rejetée sans appel par 720 voix contre 34 et 37 abstentions. C'est au contraire une motion radicalement inverse, signée notamment par Ludovic Ménard, qui est adoptée le 13 octobre par 830 voix contre 8 et une abstention. La Charte d'Amiens est née.

La Charte repousse donc toute sujétion du syndicat à un parti. La CGT oblige désormais les partis, et spécialement les partis qui se déclarent ouvriers, à se définir eux-mêmes par rapport à elle. Sans rejeter le champ politique, elle déclarait fièrement : "Nous savons quel est notre travail ; faites le vôtre sans intervenir dans le nôtre."

Cette primauté du syndical par rapport au politique a été mise à mal avec la mobilisation des militants et des dirigeants en 1914, mais surtout après 1921 avec l'émergence d'un parti communiste voulant inféoder le syndicalisme à la politique.

Par ailleurs, la CGT se proclame antimilitariste, car un conflit armé serait une diversion de la bourgeoisie pour détourner l'attention du pays des revendications ouvrières.

Le IX^e congrès voulait coordonner les efforts des travailleurs, accroître leur bien-être par une diminution immédiate des heures de travail et par une augmentation des salaires. »*

Plus de cent ans plus tard, ce combat est toujours d'actualité. La réduction du temps de travail n'est jamais définitivement acquise et les partis politiques sont toujours à la recherche de relais dans le monde ouvrier.

L'indépendance est un combat quotidien, c'est en grâce à la démocratie syndicale et le respect du mandat que nous la préservons et la préserverons. C'est ce qui fait l'ADN de Force Ouvrière

***Extrait de la brochure rédigée et éditée par l'UD à l'occasion du centenaire de la charte et disponible pour ceux qui le souhaitent**

Vous trouverez ci-après l'ordre du jour ou la déclaration du IX^e Congrès de la CGT plus connu aujourd'hui comme la charte d'Amiens :

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T. (charte d'Amiens)

« **L**a C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.... »

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'amé-

liorations immédiates, telle que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme, il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syn-

dicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupement syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.

Résultats du vote : Pour : 830 — Contre : 8 — Blanc : 1

Grève du 24 mars 2022 dans tous les secteurs du groupe VYV!

Une énorme mobilisation à Angers et à travers toute la France

Les salariés de toutes les entités du Groupe Mutualiste se sont rassemblés le 24 mars par la grève. Ils ont exprimé leur colère et ont voulu faire entendre leurs revendications auprès de la Direction du groupe VYV. Environ 43 rassemblements se sont tenus dans toute la France regroupant près de 10 000 salariés. 250 salariés étaient réunis à Angers devant les bureaux du groupe rue Auguste Gautier.

La délégation, composée des membres de l'intersyndicale nationale, a été reçue à 16 h par la Direction Générale du groupe.

La délégation a rappelé le quotidien des salariés : accélération de la perte de leur pouvoir d'achat, dégradation des conditions de travail, remise en cause de leurs droits. Elle a formulé les revendications et ce qu'elle venait chercher dans ce RDV avec la Direction du groupe.

Bien que la direction ait reconnu que la mobilisation était forte et significative, elle est arrivée les mains dans les poches, sans proposition. Elle a tout d'abord exprimé un engagement à travailler avec les directeurs de chaque

entité et à revenir devant les salariés dans un délai d'un mois.

La délégation a opposé un refus catégorique et a indiqué qu'il y aurait poursuite des assemblées générales dans lesquelles les salariés seraient amenés à décider de la reconduction de la grève.

La Direction a alors demandé une suspension de séance.

À son retour, elle a formulé un autre engagement, celui de faire rouvrir les négociations dans chaque entité renvoyant les salariés vers leur employeur respectif avec l'objectif de casser le rapport de force.

À qui veut-on faire croire que la Direction du groupe n'impulse pas la politique salariale dans le groupe? À qui veut-on faire croire que les orientations stratégiques du groupe axées sur la rentabilité, la performance par la réduction des coûts et la mutualisation des activités n'ont aucune incidence sur les politiques salariales des entités?

La délégation nationale a reformulé unanimement ce qu'elle attendait de la direction groupe : un engagement sur des augmentations générales de salaire.

Pour FO, il est clair qu'il n'y a pas d'autres voies pour se faire entendre que celle de la grève. Le 24 mars la Direction est venue sans proposition parce qu'elle ne s'attendait pas à une telle mobilisation! À la prochaine grève, pourra-t-elle se permettre de ne pas revoir sa copie au risque de perdre toute crédibilité sur son image publicitaire d'entrepreneur du mieux vivre?

Les salariés du groupe doivent rester unis sur leurs revendications avec leurs organisations syndicales. FO appelle à ce que les assemblées de personnel puissent à nouveau se réunir et que les salariés avec leurs organisations syndicales puissent décider de la suite à donner au mouvement.



EN DIRECT DES SYNDICATS

Grève des ambulanciers du groupe Harmonie Ambulance à Angers

Le 21 mars dernier, les ambulanciers d'Harmonie Ambulances filiale du groupe VYV à Trélazé ont débuté un mouvement de grève pour exiger une augmentation de salaire. Ce mouvement inédit a débuté, sans organisations syndicales.

Les salariés ont vécu comme une provocation, la proposition de la direction de les augmenter de 18cts brut de l'heure pour un auxiliaire et 47cts brut de l'heure pour un Ambulancier diplômé d'état (DEA).

Ils revendiquent de leur côté le

passage à 11 €/h pour un auxiliaire soit une augmentation de 43cts et 12 €/H pour un ambulancier DEA soit une augmentation de 81cts soit 19 cts, pour chacun des métiers, de plus de ce que propose la direction.

Cette entreprise sociale et solidaire refuse de les entendre et les met sciemment dans une grande précarité financière.

Où est la solidarité ??

Dès le 21 l'Union Départementale leur faisait parvenir son soutien par

l'intermédiaire de deux camarades. Ces camarades ont reçu un accueil chaleureux des salariés grévistes qui ont apprécié les échanges et le soutien de l'organisation. Le lendemain, ces camarades sont retournés sur le piquet de grève accompagnés par un camarade ambulancier au CHU qui leur a fait part du combat mené au CHU en 2021.

Les salariés ont suspendu leur grève le mercredi 23 pour participer le 24 à la journée de grève nationale de tout le groupe VYV. Vous trouverez dans l'encadré l'intervention d'une des grévistes lors du rassemblement du groupe.

Suite à notre action de soutien, une section syndicale va être constituée nous comptons déjà 3 nouveaux camarades et une quinzaine de leurs collègues à déjà annoncés nous rejoindre lors de la réunion de constitution de la section.

Bienvenu camarades !



Prise de parole lors du rassemblement des grévistes du groupe VYV d'une représentante des grévistes d'Harmonie Ambulances

«C'est juste pour vous dire que nous, on a fait grève lundi, on est parti de rien. Sans syndicat sans rien, on est tout petits, on n'est rien... Là on est 4, les autres ont repris le boulot parce que 2 jours ça a été un sacrifice financier énorme.

On a demandé à la direction de descendre nous voir, sachant que le siège est sur Poitiers, ils ont refusé de venir nous voir prétextant que sur 1200 salariés, 30 c'était rien. On leur a proposé de monter sur Poitiers, ils ont refusé de nous recevoir. On leur a proposé une visio, ils ont également refusé de nous recevoir (Huées).

Nous aujourd'hui on est là, on ne connaissait pas du tout le mouvement annoncé à VYV. Aujourd'hui on est là pour soutenir le mouvement et pour faire bouger les choses.

Aujourd'hui on vit dans la précarité : un ambulancier chez nous est payé au SMIC. On fait un boulot très compliqué, très difficile. On vient vous chercher, on est auprès des malades, on fait des interventions SAMU, on n'a pas d'horaire... Ça, ça fait partie de notre travail, on le sait à la base, on ne dénigre pas ça. Mais maintenant, pour se faire un salaire de 1600-1700 € net par mois faut savoir qu'il faut qu'on fasse 45 heures par semaine!

C'est la réalité des choses! Aujourd'hui on se paye nous-mêmes nos chaussures de travail, car ils refusent de nous fournir les chaussures de travail. (Huées, « honte à VYV ».) Oui, c'est la honte VYV... Mais on fait partie d'un groupe qui dépense des milliards dans des slogans « du mieux vivre »... Nous on n'est pas du tout concerné par le

mieux vivre. Il y a des salariés chez nous qui cumulent des emplois pour payer les factures. Comme Anthony vous l'a dit, on était 30 sur notre piquet de grève sur 45 salariés! Sur les 30 salariés, il y en a à peu près 28 qui le 10 du mois sont à découvert. Il y a des grosses saisies-arêts sur salaire, ça la direction est au courant, mais ne fait rien.

Ils nous ont augmentés... Je ne sais pas si je vais oser vous le dire... Ils nous augmentent à partir du 1er avril de 24 centimes de l'heure! (Huées). Et je vais vous faire crier : je vais vous dire que c'est du brut! (Huées... « Honte à VYV! Honte à VYV »)

Je vous remercie de nous avoir donné la parole. Je remercie Anthony et tout son groupe de nous avoir donné la parole»

CESER(1) : FO réaffirme sa position d'indépendance !

Lorsqu'en 1969 notre confédération Force Ouvrière décide d'appeler à voter « non » au référendum constitutionnel voulu par De Gaulle, c'est pour une raison précise : le projet de loi soumis au référendum prévoyait de fusionner le Sénat et le Conseil économique et social (devenu en 2008 Conseil économique, social et environnemental — CESE) et ainsi, transformer les représentants des organisations syndicales, désignés par elles, en « sénateurs » participant directement à l'élaboration de la loi.

C'est ce qu'on appelle le « corporatisme » que de Gaulle a parfaitement défini dans son Discours de Bayeux en 1946 au cours duquel il décrit déjà son projet de constitution. À propos du Sénat, il dit : « Il sera normal d'y introduire... des représentants des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'État, la voix des grandes activités du pays. ».

Ainsi les « organisations économiques », traduisez les organisations syndicales (et patronales) seraient placées « au-dedans même de l'État » pour participer directement à l'élaboration de la loi. C'est un grave coup porté à l'indépendance des organisations syndicales. Les syndicats, intégrés aux rouages de l'appareil d'État ne pourront plus librement défendre les intérêts particuliers des salariés et seront contraints de se soumettre à « l'intérêt général », qui dans un système capitaliste est toujours l'intérêt de la classe capitaliste.

En 1969, le « non » l'a emporté, et ce projet n'a pas pu aboutir. Pour autant, les partisans de l'association capital-travail — ou de toutes autres formes d'intégration — des syndicats n'ont pas renoncé. Ils ont en quelque sorte repris par le bas ce qu'ils n'avaient pas pu faire aboutir par le haut. Depuis 1969 les comités de toute nature, au plan national comme au plan local, visant à associer les syndicats se sont multipliés, dont le seul objectif est de les compromettre dans des décisions prises ailleurs.

Les Comités économiques sociaux et environnementaux s'inscrivent dans cette volonté d'intégration aussi, si FO y participe au titre de « la politique de présence », c'est avec la volonté de s'en tenir à un rôle « consultatif », afin qu'en aucun cas nos voix ne se portent sur des choix qui, en démocratie, sont de la compétence des partis politiques et non des syndicats. À ce sujet, le secrétaire général de notre Confédération a rappelé son attachement à un CESE qui « conserve son rôle consultatif appuyé sur l'expression libre des organisations qui le composent, dont les organisations patronales et syndicales » (déclaration à l'AFP, mai 2021).

La réforme Macron du CESE, entrée en vigueur le premier avril 2021, poursuit cette politique visant à l'intégration des organisations syndicales.

On peut lire, sur le site officiel du CESE : « La réforme du CESE marque un tournant historique pour l'institution et confirme la transformation entamée ces dernières années. Elle accroît la place de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques... » Un peu plus loin on peut lire : « Le poids des travaux du CESE se voit renforcé par l'instauration d'un principe de subrogation... Lorsque le CESE est consulté sur un projet de loi portant sur des questions à caractère économique, social ou environnemental, le Gouvernement ne procédera pas aux consultations prévues par les textes. L'avis du CESE se substituera ainsi à ceux de divers comités ou commissions, que le CESE pourra entendre afin de rédiger son avis. »

Cela concerne notamment la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP). Dès juin 2020, le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, avait d'ailleurs demandé au Premier ministre le retrait de cet article qui affaiblit le dialogue social et certaines de ses structures paritaires. Dans la version finale de la loi, un amendement rajoute la possibilité pour le CESE de solliciter l'avis des instances consultatives compétentes sur le sujet.

Alors que le code des collectivités territoriales qui régit les CESER n'a pas été modifié, contrairement aux dispositions relatives au CESE qui elles l'ont été avec la loi organique, aujourd'hui, les mêmes orientations sont posées en région, comme on a

pu le constater au CESER Pays de la Loire lors du débat sur une « Feuille de route 2022-2023 » devant préparer les conditions politiques de la prochaine mandature (2024-2029).

On lira ci-dessous l'intervention du groupe CGT-FORCE OUVRIÈRE lors de la session plénière du 21 mars 2022, qui a rappelé avec fermeté les orientations traditionnelles de FO

« Après beaucoup de discussions, ce programme de transformation du CESER arrive au vote devant l'assemblée, ce qui n'était pas prévu au départ et nous avons d'ailleurs fait partie de ceux qui l'ont demandé.

De nombreux points abordés nécessiteraient débat, mais le temps limité d'une intervention en réduit le champ.

Tout d'abord, la constitution d'un groupe de travail avant le terme du mandat pour préparer la prochaine mandature est plutôt habituelle, pour réexaminer les règles de fonctionnement (commissions, conduites des travaux), y compris pour préparer une modification du règlement intérieur. Tout cela n'est pas contestable si le groupe de travail est effectivement représentatif de la diversité des points de vue de notre assemblée.

Chacun l'aura compris, s'il ne s'agissait que de cela, nul besoin de discuter d'une feuille de route pendant des mois.

Évidemment, de nombreuses questions sont posées par des formulations floues (consensus et dissensus, place de la parole citoyenne), mais l'essentiel est sans doute ailleurs puisqu'il s'agit non pas de préparer une évolution de la situation existante, mais bien d'un plan de transformation du CESER.

Alors, au nom du groupe de la CGT-FORCE OUVRIÈRE, j'aborderai deux aspects, le cadre général donné à cette feuille de route et les orientations stratégiques.

S'agissant du cadre général,

À en croire ce document, nous serions, je cite, « nommés par le préfet », mais aussi « au service des Ligériens ».

Cette conception est connue, ce n'est pas la nôtre, mais surtout elle n'est pas exacte.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Rappelons d'abord les termes du Code des Collectivités territoriales. L'Art. R4134-3 précise que les représentants des collèges 1-2-3 sont "désignés" par leurs organisations et associations. L'Art. R4134-4 précise que le préfet de région "constate" la désignation. Ce n'est pas anecdotique et les termes ont un sens.

Cette précision confirme ce que nous avons rappelé à maintes reprises : indépendants de l'État et des pouvoirs publics, nous n'en sommes pas l'un des rouages, mais des délégués des organisations et organismes qui nous ont mandatés pour porter leurs analyses et aspirations en nourrissant ainsi la démocratie sociale. Nous ne sommes ni responsables ni co-responsables de la définition d'un quelconque intérêt général devant la population, ce qui pour nous relève des élus.

Certes, pour justifier ce projet de transformation, il est fait référence par analogie à la loi organique de réforme du CESE.

Je voudrais rappeler ce qu'en disait le Président d'alors du CESE, M. Bernasconi, je cite, "Il s'agit d'une évolution majeure qui inscrit la future chambre de la société civile dans le processus d'élaboration de la loi et lui donne ainsi un rôle incontournable".

Face à cela, notre confédération a dénoncé ce danger en refusant pour ses représentants de devenir colégislateurs. Nous l'avons déjà dit, nous entendons rester indépendants, à notre place de syndicalistes, ni auxiliaires ni contrôleurs des exécutifs politiques.

S'agissant des orientations stratégiques,

Selon ce document, pour les travaux portant sur le "temps long", nous serions chargés, je cite, "de construire une parole suffisamment cohérente et forte sur les grands enjeux du territoire régional partagés avec l'ensemble des élus du Conseil Régional, mais aussi les élus des départements et des EPCI".

Et pour ceux qui n'auraient pas compris le périmètre de ces travaux, le texte

précise que "le Ceser doit prendre en compte les orientations stratégiques du Conseil Régional".

Alors, disons-le clairement, l'indépendance rappelée du Ceser deviendrait plus que relative.

On passerait ainsi de l'expression de la diversité économique, sociale, voire sociétale, à l'association aux choix politiques des élus en termes de réflexion, d'élaboration, voire même maintenant d'évaluation.

Tout cela renvoie à ce que je viens de dire sur le cadre général de ce plan de transformation.

Alors, devant cette situation, le groupe CGT-FORCE OUVRIÈRE confirmera son désaccord déjà exprimé en Bureau et votera contre. »

Vote : 79 votants, 61 Pour, 11 Contre (dont FO, CGT et Solidaires) et 7 Absentions.

(1) (Conseil économique social et environnemental régional.)

Congrès départemental FO DGFIP49

Il s'est déroulé le vendredi 25 mars 2022 à la salle du Doyenné à Angers. De nombreux agents ont répondu présents dont de nouveaux jeunes adhérents.

Après avoir rappelé l'importance de l'indépendance de FO vis-à-vis du patronat, des Directions générales et locales, des gouvernements, des partis politiques, d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, le Secrétaire Départemental Christel Lucas est revenu sur les principales préoccupations des agents :

- le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes subies. (perte de 22 % de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000)
- les contre-réformes incessantes que subit et va subir la DGFIP dans tous les services (cadastre, service impôt des particuliers et des entreprises, la publicité foncière, les services de Direction,...). Ces restructurations et la disparition ou l'externalisation de missions qui fragilisent notre administration. Le 1er janvier 2023 (fin



du NRP) n'est qu'une étape dans la liquidation du réseau et de nos missions. La liquidation du réseau est en marche.

- les suppressions d'emplois depuis la fusion en 2010 (plus de 200 dans le Maine et Loire, 20 000 sur toute la France),
 - la loi de transformation de la fonction publique, avec entre autres, le recrutement de contractuels, la disparition des CAP de Mutations.
 - les menaces qui pèsent sur nos retraites, l'âge de départ, la durée de cotisation...
 - la casse de la sécurité sociale et de l'hôpital public.
- Ces interventions et échanges ont

permis de constater que les revendications et les positions de FO étaient les bonnes pour défendre les intérêts matériels et moraux des salariés et leurs droits.

Puis les débats se sont orientés sur les revendications spécifiques à la DDFIP de Maine-et-Loire, les actions menées ou en cours par les militants FO DGFIP49 en Comité Hygiène et Sécurité CT, à l'Action Sociale (CDAS) ou auprès de la direction pour des problèmes concernant des cas particuliers ou collectifs. Il a aussi été rappelé les revendications qui ont abouti.

Pendant les 24 derniers mois écoulés, la section syndicale a diffusé 33 comptes rendus des Visios/au-

EN DIRECT DES SYNDICATS

dios-conférences tenues avec la direction locale, 6 comptes rendus sur les CTL, 14 sur les CHS CT, 5 sur les CDAS et 4 sur les groupes de travail sur le télétravail dans le Maine-et-Loire. À cela il faut rajouter 36 tracts généralistes locaux depuis le dernier congrès. Tous ces documents alimentent le site Internet de la section, mis à jour régulièrement.

Le trésorier de la section a indiqué

dans son rapport, que la section enregistre de nouvelles adhésions tous les ans, et ce malgré les suppressions d'emplois, la perte liée aux nombreux départs à la retraite et aux mutations extérieures au département. Le début de l'année 2022 confirme cette dynamique.

Les différents rapports ont été adoptés, puis il a été procédé à l'élection du nouveau comité départemental.

Le travail syndical paie, il faut continuer à porter les revendications, les faire aboutir dès que possible et ne rien lâcher. 2022 sera l'année des élections professionnelles.

Interview d'Aurélié BRANGBOUR, Secrétaire départementale du syndicat UNITE SGP POLICE-FO

Bonjour Aurélié, peux-tu te présenter ?

Bonjour à toutes et à tous. Je suis secrétaire départementale 49 du syndicat UNITE SGP POLICE-FO depuis le 1er février 2021. Depuis le début de cette année, je suis également devenue secrétaire régionale adjointe.

Peux-tu nous faire un rapide aperçu de ton parcours de militante ?

Tout a réellement démarré en 2017 lorsque j'ai été mutée sur la circonscription de CHOLET. Même si j'avais toujours été syndiqué depuis le début de ma carrière de policière, en 2002, c'est en arrivant, sur Angers en 2015 que ma vision syndicale va prendre une autre tournure en faisant la rencontre de Philippe BOUSSION, mon prédécesseur. Au fil du temps, ce dernier a su me transmettre l'envie de m'engager de manière plus active, d'être un relais afin d'améliorer les conditions de travail et de vie de nos collègues. Ainsi, je suis devenue déléguée locale à Cholet où j'ai toujours été bien entourée syndicalement parlant, ce qui m'a permis d'évoluer.

Au départ de Philippe BOUSSION, j'ai été élue en tant que secrétaire départementale. Ce fut un honneur pour moi. Mais c'était également assez angoissant, car je voulais avant tout être à la hauteur pour continuer ce combat syndical. Fort heureusement, j'ai hérité d'un adjoint hors pair et qui

m'a permis d'assumer ce rôle : il s'agit de Benoît RENAULT, bien connu des membres de l'UD FO.

Pour mieux appréhender le monde syndical dans son ensemble, j'ai également choisi d'accompagner deux délégués UNITE SGP POLICE-FO locaux lors des réunions à l'UL de CHOLET. Ce fut une expérience enrichissante même si depuis ma prise de fonction en tant que secrétaire départementale, je n'ai pas pu continuer à m'y rendre comme je le souhaitais. Je le regrette, car les personnes qui composent cette UL sont chaleureuses et combatives.

Comment est implanté le syndicat SGP dans le département ?

Unité SGP POLICE-FO est le syndicat majoritaire au sein du département. Nous sommes présents dans les 3 commissariats du Maine-et-Loire. Nous y avons des délégués actifs, ce qui nous permet d'avoir une belle visibilité et d'être réactifs et utiles aux collègues.

Quelles sont les revendications que vous portez pour les collègues policiers ?

La première des revendications que nous portons pour nos collègues est l'amélioration de leur vie professionnelle, personnelle (sociabilisation et santé). Nous sommes face à une administration qui souhaite faire des économies avant tout et cela dégrade, de facto, nos conditions de

travail et d'exercice de nos missions. Le métier de policier est un métier particulier, qui mérite notre soutien et notre aide afin de lui rendre ses lettres de noblesse.

Avez-vous des combats en cours ?

Les combats en cours sont multiples : obtenir un médecin de prévention pour nos collègues, car le département est largement sous doté ; aider dans la lutte contre les risques psychosociaux ; améliorer la protection fonctionnelle de nos collègues souvent mis en accusation et pour qui la présomption d'innocence n'est bien souvent qu'une illusion et surtout d'être présents quand ces derniers nous sollicitent, quand ils se retrouvent face à une injustice ou quand ils perdent pied.

De plus, nous sommes dans une année d'élections professionnelles et nous mettons tout en œuvre pour fédérer nos collègues autour de notre vision syndicale, faite de combats collectifs sans oublier la défense des intérêts individuels.

Un mot pour la fin ?

Je suis honorée d'avoir pu m'exprimer dans le Combat Social de FO. À Unité SGP Police FO 49, nous sommes fiers de faire partie d'une confédération où tant de profils différents se côtoient dans un respect mutuel et l'envie fondamentale de défendre les camarades



Fête de L'UD

Une journée de camaraderie

**Samedi 11
Juin
dès 12h**

Concours de Pétanque et Palet
Repas sur place
Possibilité de dormir sur place en
réservant une chambre

**INFORMATIONS
À VENIR**

MFR de La Meignanne
201 Chem. de Linières,
49770 Longuenée-en-Anjou



FO
49
UD FO Maine et Loire